INTERVENTION Jean-Marie SERONIE

Bonjour à toutes et à tous.

Il n'est pas très facile d'intervenir sur une analyse des perspectives de la PAC après l'intervention du ministre de l'Agriculture Julien Denormandie présentant ses arbitrages. C'est d'autant plus impressionnant quand Jacques Brulhet, notre président, vient de remettre une médaille d'or de l'académie à Paolo De Castro député européen qui fut plusieurs fois ministre de l'Agriculture italien et qui pilota les négociations de la précédente réforme quand il présidait la commission agricole du parlement européen. Il vient d'ailleurs nous rappeler toute l'importance de défendre la PAC.

Nous arrivons donc dans la phase finale de la négociation de la réforme de la PAC, le plan Stratégique National est arbitré, il est actuellement en consultation et sera adressé à la commission en fin d'année pour être validé au premier semestre 2022.

Notre compagnie s'est investie depuis longtemps sur le sujet, un groupe permanent travaille sur le sujet, animé par Gilles Bazin qui s'excuse de ne pouvoir être présent aujourd'hui. Une note de synthèse a été publiée en mars 2017, soit plus d'un an avant la première communication de la commission européenne en juin 2018.

Dans ce document le groupe de travail défendait, entre autres, la priorité de stabiliser le revenu des agriculteurs et donc d'une régulation publique des marchés par une action sur l'offre. Il soulignait également l'importance d'intégrer la dimension de l'emploi dans les critères d'attribution des aides en utilisant les outils existants tels que le plafonnement. Nous avons, au printemps dernier, consacré une très intéressante séance à la négociation de la PAC et du Pacte vert avec des responsables du parlement, de la commission et du ministère.

Nous consacrerons prochainement la séance du 17 Novembre à une présentation comparée de plusieurs plans nationaux notamment Espagne, Allemagne et Roumanie grâce à nos membres correspondants.

De ces travaux ressortent plusieurs réflexions prospectives que je voudrais partager avec vous :

1- Concernant les choix du plan stratégique français je relèverais deux points majeurs

- A) il montre à la fois une grande continuité dans les attributions budgétaires par système de production comme par département. Les simulations montrent très peu d'écarts entre la situation de l'actuelle programmation et celle à venir, se différenciant des deux précédentes réformes qui avaient organisés des transferts d'aides culture/élevage et intensif/extensif.
- B) mais les arbitrages conduisent aussi à une réorientation des budgets en fonction des priorités du moment ce qui peut sembler un paradoxe.
 - Les choix fait dans les Ecorégimes conduisent en fait à <u>accompagner les transitions</u> à hauteur de 25% du budget des aides du premier pilier. C'est nouveau, avant on avait

soutenu le revenu, conditionné les aides à certaines pratiques. Là on encourage des évolutions de systèmes. Cela préfigure sans doute les évolutions à venir.

- les aides couplées intègrent aussi ces nouvelles priorités. En viande bovine on essaie de <u>corriger la perte de valeur de l'export</u> des broutards et mais aussi de favoriser l'engraissement, afin d'atteindre l'autosuffisance.
- On souhaite <u>développer les protéines végétales</u> dont les soutiens vont progressivement doubler comme vient de le dire Monsieur le ministre.
- les petites exploitations <u>maraichères souvent périurbaines</u> vont bénéficier d'un soutien forfaitaire à l'Hectare.

En fait si les grandes masses budgétaires ne varient pas, c'est en réalité 40% du budget des aides directes qui est concerné par les arbitrages d'orientation (Ecorégimes 25%, aides couplées 15%). Certaines exploitations, si elles ne bougent pas verront donc leurs aides baisser sensiblement. La grande différence avec les réformes précédentes c'est que cette baisse ne sera pas subie mais résultera des choix conscients des chefs d'entreprise.

2- Plus globalement cette réforme pose en réalité deux grandes questions :

Un, permet-elle d'atteindre les objectifs du green deal en terme de neutralité carbone ... la réponse est mitigée ... en fait je pense que personne n'y croit vraiment Deux, sommes-nous en train de renationaliser la PAC ... je pense que la réponse est clairement oui avec ensuite la vraie question en quoi est-ce un problème ?

3- En effet la PAC devient en réalité un plan d'action sectoriel et partiel

dans un cadre beaucoup plus vaste le PACTE Vert véritable feuille de route vers la neutralité carbone. En ce sens parlons davantage de politique agricole européenne que de PAC. L'agriculture est en effet concernée dans beaucoup d'autres plans stratégiques européens : finance verte, bio diversité, politique commerciale, fourche à la fourchette ... La PAC reste dans les faits, essentiellement le champ des aides directes aux agriculteurs

4- La PAC 2023 repose sur des bases établies en 2018

avant le Pacte Vert on peut donc imaginer quelle sera transitoire et qu'une réflexion sur un véritable réforme en profondeur pourrait rapidement s'engager un peu comme la revue à miparcours de jadis.

Preuve s'il en est de ce changement, dans la hiérarchie des priorités agricoles, annoncées pour la présidence française, <u>rien ne figure concernant la PAC</u> pourtant en fin de processus de négociation.

Les priorités annoncées sont

- Faire avancer les Clauses miroirs dans les accords internationaux
- Porter les réglementations phyto au niveau européen

Deux priorités très importantes pour l'agriculture mais hors du champ de la PAC

Une remarque plus politique pour conclure

La vision politique agricole française n'est plus en opposition avec celle de Bruxelles.

Nous avons à peu près accepté la logique de marché ce qui est nouveau depuis la grande réforme de 1992.

La réforme ne fait pas en France formellement consensus mais remarquons que nous avons, en quelque sorte, affaire à un service minimal de la contestation professionnelle.

SÉANCE SOLENNELLE DU 22 SEPTEMBRE 2021

La France soutient globalement cette réforme, sans doute tout simplement parce qu'au fond nous avons tout à fait intérêt aux orientations proposées.

Nous sommes déjà dans la logique agro-écologique, depuis une dizaine d'années, nous sommes donc sans doute davantage prêts que certains de nos compétiteurs européens. 25% de Bio, baisse de 50% des phytos figurent déjà dans nos objectifs.

Nous dénonçons une certaine surtransposition environnementale. Si tout cela devient la boussole européenne nous sortons des distorsions de concurrence.

De ce point de vue nous réglons une partie de notre dangereuse perte de compétitivité intra européenne.

Les clauses miroir, une réglementation environnementale européenne, donc internationalement opposable si nous le négocions, une taxe carbone... tout cela a des dimensions protectionnistes et pourrait ressembler à une préférence communautaire modernisée. Nous y aurions certainement intérêt.

C'est pour cela que je pense qu'une des grandes nouveautés réside dans le fait qu'avec le Pacte Vert, la PAC va perdre peu à peu sa position d'axe central de la politique agricole européenne, celle-ci s'exprimera également à travers d'autres plans stratégiques comme celui du commerce extérieur. L'autre nouveauté est le fait que pour la première fois depuis très longtemps les politiques agricoles à Bruxelles et Paris sont à peu près alignées ce qui est un atout pour la véritable grande réforme sans doute à venir.